



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20200825-DB_2020_102-DE
Reçu le 27/08/2020
Publié le 27/08/2020

DELIBERATION
N°2020-102 du 25 août 2020

**OBJET : Locaux à cartons accessibles aux professionnels sur le territoire
communautaire : Tarif de renouvellement des clés**

Rapporteur : M. le Premier Conseillé délégué au développement durable (volet gestion et valorisation des déchets)

Le 25 août 2020 à 17 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 19 août 2020 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 31

Nombre de pouvoirs : 5

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Titulaires présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Emilie DESMOULINS, M. Christian JULLIEN, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANCOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LEON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Marie REY, Mme Muriel PAYAN, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRETIEN, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Titulaires présents représentés par leurs suppléants : M. Jean-Pierre PIC représenté par Philippe SIONNET, M. Pierre LEROY représenté par Olivier REY.

Ont donné pouvoir : Mme Claire BARNEOUD à M. Arnaud MURGIA
M. Richard NUSSBAUM à M. André MARTIN
Mme Michèle SKRIPNIKOFF à M. Christian JULLIEN
M. Florian DAZIN à M. Thomas SCHWARZ
M. Thierry AIMARD à Mme Claudine CHRETIEN.

Titulaire absent non représenté : Mme Annie ASTIER-CONVERSET.

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2019-07-05-004 du 5 juillet 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais notamment en matière de collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés,

Vu la délibération n°2019-75 du 8 octobre 2019 modifiant le règlement de redevance spéciale auquel sont soumises les entreprises utilisatrices du service public d'élimination des déchets,

Vu la décision du bureau n° 2020/07 du lundi 17 février 2020 approuvant le règlement de collecte et des déchetteries,

Vu la décision du Président n°2020 ST 24 du 16 juin 2020, approuvant la convention de mise à disposition du local à carton Alphanth pour les commerçants du centre-ville,

Considérant que l'article 5 de la convention prévoit qu'en cas de perte ou de vol de la clé, la CCB s'engage à la remplacer en la facturant au commerçant,

Considérant le coût unitaire de fourniture de clés standards,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le tarif unitaire de 7€ TTC par clé fournie aux professionnels autorisés à utiliser le local à cartons situé rue Alphanth à Briançon, ou tout autre local à cartons susceptible d'être créé à l'avenir,
- **Dit** que ce tarif entrera en vigueur dès que la délibération aura acquis son caractère exécutoire,
- **Dit** que ce tarif pourra être révisé à tout moment en fonction des évolutions du coût du service par une nouvelle délibération du Conseil Communautaire.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,

Arnaud MURGIA

Date affichage : 27 AOUT 2020

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.